

Elections communales du 8 mars 2026

Vous allez recevoir, sous peu, le matériel de vote en vue des prochaines élections municipales et communales. Nous attirons votre attention sur quelques modifications.

Election à la Municipalité Comment voter ?

Tous les membres du corps électoral recevront un bulletin unique pour l'élection à la municipalité. Ils cocheront une croix en face des noms des personnes candidates à qui ils souhaitent distribuer leurs voix.

Bulletins blancs

Avec le bulletin unique, ce sont les croix qui font foi et, en l'absence de croix, le bulletin est considéré comme un bulletin blanc, qu'il y ait du souligné, du surligné ou encore du stabilo.

Bulletins nuls

Le bulletin est nul s'il comporte plus de croix que de suffrages autorisés, **au maximum 5 croix pour la Municipalité.**

Election du Conseil communal Comment voter ?

L'élection des membres du conseil et des personnes suppléantes se fait en même temps et sur la même liste électorale. Pour la commune de Montricher, il y a **35 sièges au Conseil communal à repourvoir.**

Pour voter vous avez plusieurs possibilités :

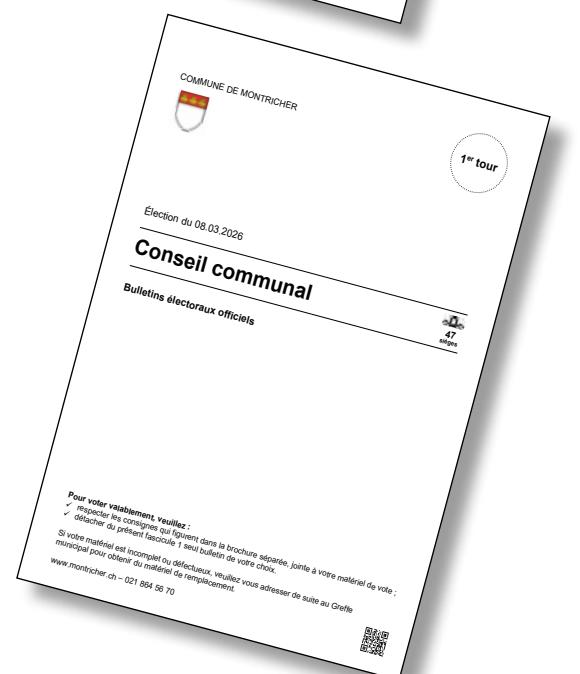
- Insérer le bulletin officiel imprimé dans l'enveloppe de vote
- Prendre le bulletin officiel imprimé et ajouter et/ou biffer des noms (1 seul suffrage par personne)
- Prendre le bulletin officiel manuscrit et inscrire les noms souhaités.

Bulletins blancs

Le bulletin blanc est le bulletin officiel pour le vote manuscrit qui ne porte aucune inscription ou tiret.

Bulletins nuls

Le bulletin est nul si tous les noms du bulletin officiel imprimé ont été biffés.





ATTENTION - ARNAQUE !

PERSONNES ÂGÉES :

ATTENTION !

**ARNAQUE : FAUX POLICIER /
FAUX BANQUIER**

Et si ça vous arrive,appelez le  **117**

Plus d'infos : votrepolice.ch

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

La Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les séniors : ***l'arnaque aux faux policiers***. Cette escroquerie circule dans notre canton depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des banquiers ou des employés d'un centre médico-social). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, 925 cas ont été annoncés à la police dans le canton de Vaud et 257 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, on a dénombré 369 cas pour 140 réussites.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. **Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !**

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage ;

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.

Direction communication et relations citoyennes

AVIS

TRAVAUX GEOMETRIQUES

La Direction du cadastre et de la géoinformation fait procéder à des travaux de nouvelle mensuration cadastrale sur le territoire communal

Les propriétaires fonciers sont tenus de tolérer l'exécution des travaux sur leur parcelle et de faciliter l'accès sur leur propriété à l'adjudicataire, bureau Mosini et Caviezel, et à son personnel.

Un avis particulier concernant l'exécution de la nouvelle mensuration cadastrale sera envoyé à tous les propriétaires situés dans la zone en travail.

Stationnement

La commune de Montricher loue des places de parking dans différents endroits du village.

Nous disposons également de places pour des camping-cars et grands véhicules sous le bâtiment de la voirie.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous renseigner auprès du greffe municipal.

Nous vous rappelons que le stationnement sur la voie publique n'est pas toléré et sera amendé.

Municipalité

Didier Amez-Droz, Syndic
Administration, finances, RH

Pierre-Yves Morel
Vice-Syndic
Forêts et pâturages, PC, SDIS

Cédric Beaud
Police des constructions,
écoles, ASIABE

Caroly Schopfer
Voirie, routes, eaux et déchets

Norbert Penel
Bâtiments et domaines, sécurité

Administration

Secrétaire municipale :
Laurence Vacheron
021 864 43 52
greffe@montricher.ch
Lu : 16h à 18h30 - Ma : 7h30 à 10h
Me : 9h à 11h - Je : 10h30 à 13h

Contrôle des habitants :
Linda Baudin
021 864 56 70
control@montricher.ch
Lu : 16h à 18h30 - Ma : 7h30 à 10h
Je : 10h30 à 13h

Bourse : Agnès Harr
021 804 16 50
bourse@montricher.ch
Lu : 13h30 à 17h - Ma : 8h à 12h

APPLICATION À TÉLÉCHARGER



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

